



La dépollution en Tunisie :

Procédures de mise en place/évaluation et mécanismes de financement

Eléments de réflexion et de partage avec les bureaux d'études spécialisés dans le domaine

Programme SUNREF, Cité des Sciences le 9 novembre 2022.

1 Contexte

A ce stade d'avancement du programme SUNREF, après plus de deux années d'activité de son assistance technique, les projets dans le secteur de l'Environnement ayant abouti sont au nombre de 4, contre 33 projets dans le secteur de l'Energie. Un décalage manifeste du niveau de maturité du marché de l'énergie comparativement à celui de l'environnement. Décalage dont les origines sont certainement multiples, depuis le manque de visibilité par rapport à l'intérêt d'investir dans le domaine de l'environnement au niveau de l'entreprise jusqu'aux difficultés administratives et celles en relation avec l'accès aux financements auprès des institutions financières. Egalement, un certain nombre de projets de valorisation des déchets ont été bloqués au stade des études d'impacts sur l'environnement, en dépit de l'assurance d'un marché conséquent pour ce secteur.

Au niveau de la chaîne relative au processus de dépollution et son financement, les maillons qui se suivent et s'enchevêtrent sont multiples ; ils se structurent essentiellement et de manière synthétique de la manière suivante : I) Prise de décision au niveau de l'entreprise de s'engager dans un processus de dépollution, II) Conception du procédé de dépollution par un bureau d'étude spécialisé, III) Evaluation de l'étude de dépollution par l'ANPE, III) Recherche de financement pour la mise en œuvre du projet de dépollution, IV) Accompagnement et suivi de la mise œuvre du projet et de son exploitation.

Autant de maillons qui se suivent et se chevauchent avec implication de pas moins de cinq acteurs, le porteur de projet, le bureau d'étude, l'ANPE, éventuellement d'autres administrations et le banquier.

Dans un souci d'une meilleure compréhension de ce mécanisme de fonctionnement et d'identification des difficultés majeures qui entravent le bon fonctionnement de cet écosystème, l'ANPE et le programme SUNREF ont convenu ensemble d'animer une séance d'échange et de débat avec un acteur principal, en l'occurrence les bureaux d'étude spécialisés qui occupent une place de choix dans la dynamique de la dépollution en Tunisie. Ils se situent en effet en tant que relai, en position intermédiaire entre d'un côté le porteur de projet et de l'autre côté l'administration mais aussi le banquier.

2 Principales problématiques soulevées lors des échanges

- **L'absence d'une réglementation spécifique aux études de dépollution entrave son bon fonctionnement.** Contrairement aux études d'impact sur l'environnement annoncées dans la loi de création de l'ANPE depuis 1988 et organisées successivement dans les décrets d'application de 1991 et 2005, les études de dépollution ne figurent dans aucun texte réglementaire, à part le décret d'application du FODEP (Fonds de Dépollution) qui oblige toute entreprise concourant aux avantages financiers du FODEP d'avoir l'accord de l'ANPE sur l'étude du projet à encourager, et constituent en quelque sorte un outil interne développé au sein de l'ANPE pour servir de base technique aux différentes actions de dépollution que les entreprises doivent engager, surtout, suite à un constat de pollution de la part des experts contrôleurs et dans le cadre d'une transaction avec le pollueur. De multiples difficultés en termes de fonctionnement et surtout de visibilité et de transparence au niveau des délais et des modalités d'évaluation entre l'administration d'un côté et le porteur de projet et le bureau d'étude de l'autre côté rendent les procédures de gestion des études de dépollution complexes et même quelquefois conflictuelles.
- **L'évaluation des études de dépollution est souvent jugée comme une procédure lourde, fastidieuse et longue.** Il arrive souvent que les temps consacrés aux évaluations des études de dépollution s'étalent dans le temps mettant particulièrement les porteurs de projet désireux d'investir volontairement dans des actions de dépollutions ou de promotion d'une technologie propre dans des situations inconfortables. Des temps assez longs peuvent rendre les projets de dépollution proposés caducs ne répondant plus à de nouveaux contextes continuellement et rapidement en évolution.
- **Les études de dépollution au même titre que les études d'impact réalisées parfois en vue de régulariser l'installation d'un établissements classé quelconque dans une zone donnée non conforme à la vocation de l'activité de l'entreprise restent souvent sans réponse.** Situation souvent incomprise de la part des porteurs de projets et même des bureaux d'études. A signaler, toutefois, que les études de dépollution n'ont pas la vocation de trancher sur cet aspect, elles ne peuvent pas répondre à des objectifs et des résultats qui ne sont pas les leurs.
- **La synergie et la concordance entre les différentes administrations impliquées dans l'évaluation et l'approbation des études de dépollution ne paraît souvent pas optimisée.** Un avis sur une étude de dépollution ou une étude d'impact se trouve des fois conditionné par différentes positions d'administrations diverses. Cette opération prend souvent assez de temps et peut même mener parfois à des positions opposées rendant l'évaluation du projet complexe et longue.
- **Les procédures administratives à caractère environnemental méritent simplification et homogénéisation.** De l'avis des bureaux d'études, en charge de la réalisation des études de dépollution et d'impact sur l'environnement, il y a une marge importante de simplification des procédures en cours depuis les termes de références, les délais d'évaluation, la catégorisation des projets...jusqu'à la digitalisation partagées des dossiers environnementaux et de sécurité par entreprise entre les administrations concernées. Il y'a un intérêt à doter l'ANPE, comme c'est le cas pour la direction de sécurité et le ministère de l'Agriculture d'une plateforme électronique qui permet à la société de déposer son étude de dépollution et surtout de suivre en temps réel l'évolution du dossier et les demandes techniques de l'administration
- **Les moyens de l'administration souvent limités, au niveau central et surtout régional entravent le bon fonctionnement de la gestion des dossiers.** Les porteurs de projets et les bureaux d'études font régulièrement le constat, partagé il faut l'avouer par les concernés, que l'administration environnementale et particulièrement l'ANPE manque de moyens dans ses missions d'évaluation environnementale des projets que ce soit à travers les études d'impact ou les études de dépollution et ce sur le plan national mais aussi de manière plus significative sur le plan régional. En effet, les délais de visite des projets des sociétés ayant déposé leur étude de dépollution

constituent la phase la plus longue dans le processus d'évaluation, d'où l'intérêt de déléguer cette évaluation aux directions régionales de l'ANPE, notamment pour les dossiers qui ne présentent pas des projets complexes ou qui sont déposés dans le cadre du classement des entreprises, sans aucune proposition d'action de dépollution

3 Conclusions et recommandations

- Concentrer les aspects environnementaux et ceux relatifs à la sécurité dans une procédure unique à l'instar d'un permis environnemental, géré par une seule administration à portée relativement horizontale disposant de toutes les capacités de concertation et de synergie avec l'ensemble des départements concernés.
- Rendre la procédure d'évaluation environnementale plus transparente et surtout accessible pour les parties concernés particulièrement les porteurs de projets à travers la création et le développement d'une plateforme digitalisée pour l'ensemble des établissements classés de Tunisie. Cette plateforme mettra à la disposition des concernés l'ensemble des informations et des données dont ils ont besoin tout en offrant la possibilité de suivre l'état d'avancement d'un dossier quelconque ainsi que la situation administrative de l'entreprise sur le plan environnemental.
- Elaborer et diffuser un manuel de procédure des modalités relatives aux évaluations environnementales, études de dépollution comprises.
- Renforcer les moyens logistiques et humains des départements en charge des évaluations environnementales sur le plan national mais aussi régional.
- Mettre en place une procédure spécifique pour accélérer les dossiers qui sont en attente d'évaluation depuis de longues durées. Des modalités de sous-traitance peuvent même être engagées dans ce sens moyennant des procédures et des démarches claires et transparentes.
- Engager une réflexion pour l'instauration d'un nouvel outil d'évaluation environnemental pour les établissements classés en activité qui viendrait en substitution aux études de dépollution à l'instar des audits environnementaux. Ces derniers offriraient aux différents intervenants un cadre structuré, institutionnalisé dans le cadre d'une démarche organisée et transparente.
- Sur le plan du financement de la dépollution, les personnes présentes lors de l'atelier ont évoqué les aspects suivants :
 - La forte réticence des banquiers à financer des projets de dépollution d'une manière particulière et d'environnement d'une manière générale.
 - Les porteurs de projets en face éprouvent également des difficultés pour s'octroyer des crédits à des taux d'intérêts élevés et des garanties souvent onéreuses surtout pour les projets de dépollution n'offrent pas des retours significatifs.
 - Sauf des mécanismes d'incitations et d'appui aux porteurs de projets dans le domaine de l'environnement peuvent rendre les crédits plus attractifs.
 - Une taxe environnementale sur certains produits ou services collectées de manière continue et surtout transparente pourrait contribuer à travers un fonds de garantie à soutenir les crédits dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement auprès des petites et moyennes entreprises.